

Notre-Dame-du-Bon-Conseil, lundi 16 mars 2015 à 19h30.

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil de la municipalité Paroisse de Notre-Dame-du-Bon-Conseil en la salle du conseil de l'Hôtel de Ville conformément à nos règlements numéros 323-2003, 338-2005 et au Code municipal.

Sont présents les conseillers suivants : Daniel Dufort, Marie-Lyne Landry, Stéphane Dionne, Éric Allard, Maureen Landry, Isabelle Allard.

Formant quorum sous la présidence du maire Michel Bourgeois.

Valérie Aubin, directrice générale et secrétaire-trésorière est également présente.

***À noter que le genre masculin est utilisé dans le but d'alléger la lecture du texte, et ce, sans discrimination pour le genre féminin.*

1. OUVERTURE, PRIÈRE, PRÉSENCE ET BIENVENUE;

Le maire constate le quorum et déclare la session ouverte en souhaitant la bienvenue aux citoyens présents et madame Valérie Aubin récite une prière.

2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR;

2015.050.1

Il est proposé par Daniel Dufort, appuyé par Maureen Landry et résolu d'adopter l'ordre du jour.

ORDRE DU JOUR
Séance ordinaire du conseil
Le lundi 16 mars 2015 à 19h30

1. Ouverture, prière, présences et bienvenue ;
2. Adoption de l'ordre du jour ;
3. Adoption du procès-verbal janvier 2015 ;
4. Adoption des comptes à payer et transferts ;
5. Période de questions ;
6. Dépôt de la correspondance ;
7. Demande des citoyens et autres ;
 - 7.1 Club de soccer ;
 - 7.2 Cégep Drummond ;
8. Administration ;
 - 8.1 Embauche adjoint;
 - 8.2 Extermination fourmis araignées ;
 - 8.3 Journée de formation de l'AQU à Drummondville ;
 - 8.4 Trio emploi étudiant 2014 ;
 - 8.5 Personnes endettés envers la municipalité ;
 - 8.6 BANQ – désignation personne à signer calendrier ;
 - 8.7 Réparation du perron ;
9. Incendie et sécurité publique ;
 - 9.1 Facture janvier et février 2015;
 - 9.2 Remplacement camion incendie appel d'offre ;
 - 9.3 Remplacement camion incendie octroi contrat ;
 - 9.4 Départ pompiers ;
 - 9.5 Engagement pompier ;
 - 9.6 Formation rédaction rapport ;
10. Voirie et Urbanisme ;
 - 10.1 Mandater Urbanisme - modification règlement zonage ;
 - 10.2 Schéma d'aménagement – rencontre MRC -Urbanisme ;
 - 10.4 CCU, nomination
 - 10.5 Dérogation mineure ;
 - 10.5.1 – 1203, route 122 ;
 - 10.5.2 - 2191, 10^e rang Simpson ;
 - 10.5.3 – 1061, route 122

- 10.6 Rapiéçage manuel
- 10.7 Pavage ;
- 10.8 Nettoyage de fossé ;
- 10.9 Bouche fissure ;
- 10.10 Ligne de rue ;
- 10.11 Balayage de rue ;
- 10.12 Programme d'aide à l'entretien réseau routier local – reddition compte 2014

- 11. Loisirs ;
 - 11.1 Bibliothèque ;
 - 11.1.1 Tirage bibliothèque ;
 - 11.2 Hiver en fête ;

- 12. Hygiène du milieu ;
 - 12.1 Régie inter municipale de gestion des déchets du Bas St-François ;
 - 12.1.1 Autocollant bacs – publipostage ;

- 13. Dépôt et rapport des comités;
- 14. Période de questions;
- 15. Varia ;
- 16. Levée de l'assemblée.

3. ADOPTION DES PROCÈS-VERBAL FÉVRIER 2015;

2015.051

Il est proposé par, Isabelle Allard, appuyé par Stéphane Dionne et résolu d'adopter le procès-verbal tel que rédigé.

Résolution adoptée à l'unanimité des conseillers et conseillères

4. ADOPTION DES COMPTES À PAYER ET TRANSFERTS;

2015.052

Considérant les déboursés en date du 16 mars 2015, déboursés effectués durant le mois :

Comptes à payer durant le mois au 16 mars 2015 :

Chèque	fournisseur (description)	montant
6763	MRC Drummond (quote-part février 2015)	4 536.51\$
6764	Hélène Ducharme (entretien ménager janvier 2015)	200.00\$
6765	annulé	
6766	COMBEQ (congrès 2015)	632.36\$
6767	Mun. Village NDBC (incendie décembre 2014)	15 139.36\$
6768	Infotech (contrat de service, plus transport de la papeterie)	4 730.73\$
6769	2750-0552 Québec Inc. (déneigement 3 ^e vers.)	17 119.98\$
6770	2750-0552 Québec Inc. (déneigement 4 ^e vers.)	17 119.98\$
6771 et 6772	annulé	
6773	Ministre du Revenu du Québec (remises janvier 2014)	3 155.85\$
6774	Receveur Général du Canada (remises janvier 2014)	1 384.33\$
6775	Ministre du Revenu du Québec (Sommaire relevé 1)	17.85\$
6776	Receveur Général du Canada (Sommaire T4)	2.32\$
6777	Hélène Ducharme (entretien ménager février 2015)	200.00\$
6778	Me Richard Mallette (dossier Guardo- dépend)	600.87\$
Total :		64 841.14\$

Comptes à payer au 16 mars 2015 :

Chèque	fournisseur (description)	montant
6779	Citoyen (boîte aux lettres)	25.28\$
6780	Biolab (analyse d'eau)	200.44\$
6781	Centre informatique Drummond (nettoyage ordinateur)	68.93\$
6782	CN (passages à niveau)	1 166.00\$
6783	Cogéco Câble (internet mars 2015)	197.59\$
6784	Mégaburo (caisses de papiers)	133.23\$
6785	Ferme Buholz (déneigement borne sèche)	275.94\$
6786	Hydro Québec (luminaires et garage janvier)	343.27\$
6787	Machinerie Benoit et frère (quincaillerie)	45.33\$
6788	Therrien Couture, avocats (frais)	1 684.40\$

6789	MRC Drummond (quote-part mars 2015).....	4536.51\$
6790	Mun. Village NDBC (dépenses biblio et hivers en fête)	3 067.03\$
6791	Annulé	
6792	Petite Caisse	120.74\$
6793	Poste Canada (journal 02 et 03, Fabrique)	163.07\$
6794	RGMR Bas St-François (Quote-Part 03-2015).....	6 307.90\$
6795	SAD (déplacer prise courant garage, demande de notre ass.).....	419.26\$
6796	SIUCQ (2015)	1 109.90\$
6797	SAQ (immatriculation pick up)	453.06\$
6798	SPAD (1 ^{er} vers. 2015)	1 363.11\$
6799	Supérieur Propane (propane garage).....	1 129.16\$
6800	Transcontinental (avis public dérogations mineures)	351.82\$
6801	Ville Drummondville (ouv. 5 dossiers cour mun. Supra local)	3 382.29\$
6802	Xerox Canda (photocopies).....	200.98\$
6803	Ébénisterie Québécoise (réparation et changer track tiroir).....	208.10\$
6804	Infotech (déplacement formation).....	274.66\$
6805	Bell Mobilité (cellulaire inspecteur)	19.44\$
6806	David Beauchemin (déneigement Mitchell- paiement final)	247.20\$
6807	Citoyen (boîte aux lettres)	22.40\$
6808	Citoyen (boîte aux lettres)	37.15\$
6809	Visa (essence janvier)	602.63\$
6810	Ferme Alane (déneigement borne sèche).....	275.94\$
6811	Citoyen (boîte aux lettres)	38.79\$
6812	Croix Bleu Médavie (ass. Collective).....	634.91\$
6813	Citoyen (boîte aux lettres)	24.12\$
6814	Ministre du Revenu (remises février 2015)	2 619.51\$
6815	Receveur Général du Canada (remises février 2015).....	1 145.58\$
Total :		42 712.32\$

En conséquence, il est proposé par Isabelle Allard, appuyé par Marie-Lyne Landry et résolu d'accepter les déboursés ci-dessus énumérés pour un montant de 107 552.46\$

Résolution adoptée à l'unanimité des conseillers et conseillères

* Dépenses autorisées par la directrice générale Valérie Aubin en référence au règlement de délégation de pouvoir.

** Dépenses autorisées par l'inspecteur Gilles Parenteau en référence au règlement de délégation de pouvoir.

PÉRIODE DE QUESTIONS;

La parole est accordée aux gens présents.

DÉPÔT DE LA CORRESPONDANCE;

La liste de la correspondance est déposée.

7. DEMANDE DES CITOYENS ET AUTRES;

7.1-CLUB DE SOCCER;

2015.053

Considérant la demande d'aide financière du club de soccer pour l'année 2015;

En conséquence, il est proposé par Marie-Lyne Landry, appuyé par Daniel Dufort et résolu d'accorder une aide financière au montant de 900\$ au club de soccer.

Résolution adoptée à l'unanimité des conseillers et conseillères

7.2-CÉGEP DE DRUMMOND;

2015.054

Il est proposé par Maureen Landry, appuyé par Éric Allard et résolu d'accorder une bourse de 150\$ pour l'année 2015 à un(e) étudiant (e) de notre municipalité.

Résolution adoptée à l'unanimité des conseillers et conseillères

8. ADMINISTRATION;

8.1 EMBAUCHE ;

2015.055

Il est proposé par Maureen Landry, appuyé par Marie-Lyne Landry et résolu d'engager monsieur Gaby Tessier à titre d'adjoint administratif et d'aide inspecteur en remplacement de madame Pierrette Richard à temps partiel sur demande. D'autoriser le maire et la directrice générale à signer un contrat de travail avec ce dernier.

Résolution adoptée à l'unanimité des conseillers et conseillères

8.2 EXTERMINATION FOURMIS ARAIGNÉES;

2015.056

Considérant que l'on a dû mandater la Firme Monsieur Bibitte l'an passé pour exterminer les fourmis présentes dans l'hôtel de ville,

Considérant que l'on doit procéder, encore cette année, à l'extermination des fourmis et araignée qui voudraient s'infiltrer dans l'hôtel de ville,

En conséquence, il est proposé par Éric Allard, appuyé par Daniel Dufort et résolu unanimement de mandater la Firme Monsieur bibitte pour procéder à l'élimination des insectes nuisible susceptible de s'infiltrer dans l'hôtel de ville et ce au même coût que l'an dernier, soit 240\$ plus taxes.

Résolution adoptée à l'unanimité des conseillers et conseillères

8.3 JOURNÉE DE FORMATION L'AQU A DRUMMOND;

2015.057

Considérant la tenue de la journée de formation de l'AQU à Drummond le 25 avril prochain;

En conséquence, il est proposé par Maureen Landry, appuyé par Stéphane Dionne et résolu d'inscrire Éric Allard, substitut Michel Bourgeois.

Au coût de 230\$ plus taxes. Que les frais de déplacement et représentation seront remboursés sur présentations de pièces justificatives.

Résolution adoptée à l'unanimité des conseillers et conseillères

8.4 TRIO-EMPLOI ÉTUDIANT 2015;

2015.058

Considérant la demande de Carrefour jeunesse emploi Richmond afin de participer au trio étudiants Desjardins pour l'édition 2015;

En conséquence, il est proposé par Daniel Dufort, appuyé par Marie-Lyne Landry et résolu d'autoriser un montant de 1 000\$ pour 2 jeunes et / ou employeur. D'autoriser le versement au prorata des jeunes et/ou employeur de notre municipalité qui bénéficierons du programme.

Résolution adoptée à l'unanimité des conseillers et conseillères

8.5 PERSONNES ENDETTÉES ENVERS LA MUNICIPALITÉ;

2015. 059

Considérant la liste des propriétés en défaut de paiement de taxes en date du 16 mars 2015 à l'Annexe A ;

Annexe A

9897-05-0475	Michel Deslandes Lot # 4 647 713 3185, 1 ^{er} rang Horton Montant Taxe municipale 2014 incluant les frais : 980.78\$
9192-45-1257	Stéphane Foisy et Marie Noel Lot #4 648 406 1140, route 122 Montant Taxe municipale 2014 incluant les frais : 1 069.07\$
9497-64-1873	Stéphane Gauthier et Éliane Proulx Lot # 4 647 482 2530, 12 ^e rang Wendover Montant Taxe municipale 2014 incluant les frais : 2 726.26\$
9192-47-3612	Dany Giroux Lot # 4 648 322 1203, route 122 Montant Taxe municipale 2014 incluant les frais : 2 038.95\$
9192-36-5612	Dany Giroux Lot # 4648323 Montant Taxe municipale 2014 incluant les frais : 44.10\$
9193-19-2769	Gilles Godin Lot # 4647196 Montant Taxe municipale 2014 incluant les frais : 1.61\$
9192-44-0381	Succession Alfred Morin Lot # 4 647 408 Route 122 Montant Taxe municipale 2014 incluant les frais : 18.94\$
9192-25-8868	Succession Jean Savard Lot # 4 647 161 Route 122 Montant Taxe municipale 2014 incluant les frais : 24.68\$
9794-29-7763	Succession Jules Lavallée Lot # 4 648 260 Rang de la rivière Montant Taxe municipale 2014 incluant les frais : 11.61\$
9795-30-0015	Succession Lorenzo Lemire Lot # 4 648 289 Rang de la rivière Montant Taxe municipale 2014 incluant les frais : 19.62\$
9192-46-0303	Succession Lucienne Aubé Morin Lot # 4 648 402 Route 122 Montant Taxe municipale 2014 incluant les frais : 13.21
9192-45-8290	Succession Lucienne Aubé Morin Lot # 4 647 373 Route 122 Montant Taxe municipale 2014 incluant les frais : 1.61\$
9192-45-8086	Succession Maurice Morin Lot # 4 647 374 Route 122 Montant Taxe municipale 2014 incluant les frais : 11.61\$
8995-54-3530	Succession Narcisse Biron Lot # 4 648 594 9 ^e rang Wendover Montant Taxe municipale 2014 incluant les frais : 35.63\$

Considérant que la publication de l'avis dans les journaux par la MRC;

Considérant la vente pour taxes le 11 juin 2015 à la salle du conseil de la MRC Drummond

Considérant que le pourcentage (%) d'intérêt applicable pour 2014 est de 2014;

En conséquence, il est proposé par Stéphane Dionne, appuyé Maureen Landry et résolu d'envoyer la liste à la MRC Drummond par courrier recommandé ou en main propre avant le 20 mars 2015. Que les paiements après l'envoi devront être faits directement à la MRC Drummond.

Résolution adoptée à l'unanimité des conseillers et conseillères

2015.060

8.6 BANQ;

Il est proposé par Éric Allard, appuyé par Isabelle Allard et résolu d'autoriser la directrice générale à signer le calendrier de conservation, chacune de ses modifications et soumettre pour approbation à Bibliothèque et Archives Nationales du Québec pour et au nom de la municipalité Paroisse Notre-Dame-du-Bon-Conseil.

Résolution adoptée à l'unanimité des conseillers et conseillères

2015.061

8.7 RÉPARATION PERRON;

Considérant que le perron de l'hôtel de ville commence à se désagréger;

Il est proposé par Maureen Landry, appuyé par Isabelle Allard et résolu de demander des soumissions de demander prix à quelques entrepreneurs afin de le réparer et le protéger.

Résolution adoptée à l'unanimité des conseillers et conseillères

9. INCENDIE ET SÉCURITÉ PUBLIQUE;

2015.062

9.1 FACTURES JANVIER ET FÉVRIER 2015;

Considérant les factures incendie de janvier au coût de 4 825.44\$ et février 2015 au coût de 1 575.26\$;

En conséquence, il est proposé Isabelle Allard, appuyé par Stéphane Dionne et résolu d'accepter les factures courantes.

Résolution adoptée à l'unanimité des conseillers et conseillères

2015.063

9.2 REMPLACEMENT CAMION INCENDIE APPEL D'OFFRE

Considérant la recommandation du comité inter municipal incendie Notre-Dame-du-Bon-Conseil/Ste-Clotilde de Horton en date du 4 février 2015;

Il est proposé par Daniel Dufort, appuyé par Marie-Lyne Landry et résolu d'entériner l'appel d'offre sur SEAO pour l'achat d'un camion-citerne incendie en remplacement du camion accidenté et déclaré perte totale.

Résolution adoptée à l'unanimité des conseillers et conseillères

2015.064

9.3 REMPLACEMENT CAMION INCENDIE OCTROI CONTRAT

Considérant l'appel d'offre pour le remplacement d'un camion-citerne et ses équipements incendie sur SEAO;

Considérant l'analyse des soumissions, l'Arsenal a obtenu le plus bas pointage;

Considérant les dites soumissions sont conformes;

Il est proposé par Isabelle Allard, appuyé par Éric Allard et résolu d'autoriser l'achat d'un camion-citerne incendie et ses équipements chez l'Arsenal au coût de

308 983.82\$ taxes incluses. Que le montant de remboursement des assurances sera affecté à ce montant en totalité. Selon l'entente en vigueur.

Résolution adoptée à l'unanimité des conseillers et conseillères

9.4 DÉPART POMPIERS

2015.065

Considérant la non-présence aux pratiques ainsi qu'aux incendies de Messieurs Éric Desrochers et Karl Lavigne;

Considérant la recommandation du directeur incendie, M. Frédérick Marcotte et du comité inter municipal incendie Notre-Dame-du-Bon-Conseil/Ste-Clotilde de Horton en date du 18 février 2015;

Il est proposé par Maureen Landry, appuyé par Marie-Lyne Landry et résolu de mettre fin au lien d'emploi de M. Éric Desrochers et Karl Lavigne à titre de pompiers volontaires. Un certificat de reconnaissance sera émis pour services rendus.

Résolution adoptée à l'unanimité des conseillers et conseillères

9.5 ENGAGEMENT POMPIER

2015.066

Considérant la recommandation du directeur incendie, M. Frédérick Marcotte et du comité inter municipal incendie Notre-Dame-du-Bon-Conseil/Ste-Clotilde de Horton en date du 18 février 2015;

Il est proposé par Isabelle Allard, appuyé par Daniel Dufort et résolu d'autoriser le réengagement de M. Éric Gaudreault à titre de pompier volontaire.

Résolution adoptée à l'unanimité des conseillers et conseillères

9.6 FORMATION RÉDACTION RAPPORT

2015.067

Il est proposé par Éric Allard, appuyé par Marie-Lyne Landry et résolu d'autoriser l'inscription de M. Frédérick Marcotte et M. Louis-Philippe Allard à la formation rédaction de rapport qui a eu lieu le 12 mars 2015 au coût de 250.00\$ plus taxes.

Résolution adoptée à l'unanimité des conseillers et conseillères

10 VOIRIE ET URBANISME;

10.1 MANDATER URBANISME – MODIFICATION RÈGLEMENT ZONAGE;

2015.068

Considérant Que l'on doit procéder à plusieurs modifications à notre réglementation pour satisfaire aux exigences des gouvernements supérieurs et de certains résidents;

En conséquence, il est proposé par Éric Allard, appuyé par Maureen Landry et résolu unanimement de mandater la Firme SCU pour qu'elle procède aux modifications requises à notre réglementation.

Résolution adoptée à l'unanimité des conseillers et conseillères

10.2 SCHÉMA D'AMÉNAGEMENT –RENCONTRE MRC URBANISME;

2015.068.01

Considérant l'avis que la municipalité a produit à la MRC à propos de la révision du schéma d'aménagement;

Considérant que la municipalité aimerait rencontrer les responsables du schéma d'aménagement de la MRC

En conséquence, il est proposé par Daniel Dufort, appuyé par Maureen Landry et résolu de demander à la MRC une rencontre avec notre municipalité et notre urbanisme.

Résolution adoptée à l'unanimité des conseillers et conseillères

10.4 CCU NOMINATION;

2015.069

Considérant que l'on doit renouveler le mandat des membres du comité de consultation d'urbanisme,

En conséquence, il est proposé par Marie-Lyne Landry, appuyé par Isabelle Allard et résolu unanimement de renouveler, pour deux ans, le mandat de madame Clarisse Guilbert, de monsieur Sylvain Allard et de monsieur Sébastien Francoeur à titre de membre du comité consultatif d'urbanisme.

Résolution adoptée à l'unanimité des conseillers et conseillères

10. DÉROGATION MINEURE;

10.5.1 - 1203, ROUTE 122;

2015.070

Considérant qu'une demande de dérogation mineure datée du 5 février 2015, a été déposée en conformité avec les exigences du règlement sur les dérogations mineures;

Considérant que la demande de dérogation mineure numéro 2015-01 est à l'effet d'accepter une superficie du terrain et une marge de recul arrière inférieures aux exigences de notre réglementation en urbanisme;

Considérant que le bâtiment principal actuellement sur le terrain était un bâtiment accessoire avant la vente de la résidence et que les marges de recul différentes d'une situation à l'autre;

Considérant que la dérogation mineure ne porte pas atteinte à la jouissance des droits de propriété des propriétaires d'immeubles voisins;

Considérant que le refus de cette demande aurait pour effet de créer un préjudice important au propriétaire;

Considérant que la demande de dérogation mineure respecte les objectifs du plan d'urbanisme;

é.

Considérant qu'il s'agit d'une demande qui peut faire l'objet d'une dérogation mineure en vertu des articles 2-1 et 2-2 du règlement sur les dérogations mineures numéro 382-2010;

Considérant la recommandation du comité consultatif d'urbanisme afin de reconnaître une superficie de terrain inférieure à la norme de 3000 mètres carrés soit de 2 083,60 mètres carrés et une marge de recul arrière approximative de 3,5 mètres par rapport à la norme qui est de cinq (5) mètres;

En conséquence, il est proposé par Stéphane Dionne, appuyé par Marie-Lyne Landry et résolu unanimement d'accepter la recommandation du comité consultatif d'urbanisme et d'accorder la dérogation mineure demandée

Résolution adoptée à l'unanimité des conseillers et conseillères.

10.5.2 – 2191, 10^e rang Simpson

2015.071

Considérant la demande de dérogation mineure déposée en conformité avec les exigences du règlement sur les dérogations mineures,

Considérant que la demande de dérogation mineure numéro 2015-03 est à l'effet d'accepter une hauteur de bâtiment accessoire supérieure à la hauteur autorisée par notre réglementation d'urbanisme,

Considérant que le nouveau garage remplace un bâtiment existant et qu'il, sera érigé dans la partie arrière du terrain,

Considérant que la dérogation mineure ne porte pas atteinte à la jouissance des droits de propriété des propriétaires d'immeubles voisins,

Considérant que le refus d'accepter cette demande aurait pour effet de créer un préjudice important au propriétaire,

Considérant que la demande de dérogation mineure respecte les objectifs du plan d'urbanisme,

Considérant qu'il s'agit d'une demande qui peut faire l'objet d'une dérogation mineure en vertu des articles 2-1 et 2-2 du règlement sur les dérogations mineures numéro 382-2010,

Considérant la recommandation du comité consultatif d'urbanisme d'accorder la dérogation mineure demandée afin de permettre la construction d'un bâtiment accessoire d'une hauteur approximative de 7,25 mètres.

Considérant la recommandation du comité consultative d'urbanisme,

En conséquence, il est proposé par Éric Allard, appuyé par Daniel Dufort et résolu unanimement d'accepter la recommandation du comité consultatif d'urbanisme et d'accorder la dérogation mineure demandée.

Résolution adoptée à l'unanimité des conseillers et conseillères.

10.5.3 – 1061, route 122

2015.072

Considérant la dérogation mineure déposée en conformité avec les exigences du règlement sur les dérogations mineures,

Considérant que la demande de dérogation mineure numéro 2015-02 est à l'effet d'accepter une hauteur de bâtiment supérieur à la hauteur autorisée par notre réglementation d'urbanisme,

Considérant que le nouveau garage remplace un bâtiment existant et qu'il, sera érigé approximativement au même endroit,

Considérant que la dérogation mineure ne porte pas atteinte à la jouissance des droits de propriété des propriétaires d'immeubles voisins,

Considérant que le refus de cette demande aurait pour effet de créer un préjudice important au propriétaire,

Considérant que la demande de dérogation mineure respecte les objectifs du plan d'urbanisme,

Considérant qu'il s'agit d'une demande qui peut faire l'objet d'une dérogation mineure en vertu des articles 2-1 et 2-2 du règlement sur les dérogations mineures numéro 382-2010,

Considérant la recommandation du comité consultatif d'urbanisme d'accorder la dérogation mineure demandée afin de permettre la construction d'un bâtiment accessoire d'une hauteur approximative de 7,75 mètres soit 1,75 mètre plus haut que la norme prescrite.

En conséquence, il est proposé par Isabelle Allard, appuyé par Maureen Landry et résolu unanimement d'accepter la recommandation du comité consultatif d'urbanisme et d'accorder la dérogation mineure demandée.

Résolution adoptée à l'unanimité des conseillers et conseillères.

10.5 RAPIÉÇAGE MANUEL:

2015.073

Considérant que l'on doit faire des réparations d'urgence (nids de poule) et des travaux de réparation au pavage à chaque printemps,

En conséquence, il est proposé par Éric Allard, appuyé par Marie-Lyne Landry

Et résolu unanimement que les membres du conseil autorisent l'inspecteur municipal à demander des soumissions, sur invitation, pour réaliser ces travaux.

Résolution adoptée à l'unanimité des conseillers et conseillères.

10.6 PAVAGE:

2015.074

Considérant que l'on doit exécuter des travaux de pavage sur le rang 10 de Wendover et la route Boucher pour en assurer l'intégrité,

Considérant que ces travaux sont prévus dans le cadre du plan triennal d'immobilisation et qu'ils sont subventionnés, en grande partie, par le programme de remise de la taxe d'accise sur l'essence,

En conséquence, il est proposé par Maureen Landry, appuyé par Stéphane Dionne et résolu unanimement que les membres du conseil autorisent l'inspecteur municipal à demander des soumissions, sur invitation, pour réaliser ces travaux.

Résolution adoptée à l'unanimité des conseillers et conseillères.

10.7 NETTOYAGE DE FOSSÉ:

2015.075

Considérant qu'une demande a été présentée pour que l'on procède au nettoyage du fossé longitudinal nord du rang 10 de Wendover à partir du # civique 3330 en direction «est» sur une longueur approximative de 600 mètres

Ne considérant qu'une demande pour abaisser le ponceau donnant accès à une propriété privée du rang 9 de Simpson,

Considérant que ces demandes sont justifiées;

En conséquence, il est proposé par Éric Allard, appuyé par Isabelle Allard et résolu unanimement que les membres du conseil municipal autorisent une dépense approximative de 4 200\$ pour permettre à l'inspecteur municipal de procéder à ces travaux.

Résolution adoptée à l'unanimité des conseillers et conseillères.

10.8 BOUCHE FISSURES:

2015.076

Considérant que l'on doit faire le colmatage des fissures dans les chaussées des rangs pavés dans les dernières années,

En conséquence, il est proposé par Stéphane Dionne, appuyé par Marie-Lyne Landry et résolu unanimement que les membres du conseil municipal autorisent l'inspecteur municipal à dépenser une somme de 6 500\$ pour réaliser ces travaux.

Résolution adoptée à l'unanimité des conseillers et conseillères.

10.9 LIGNE DE RUE:

2015.077

Considérant que l'on doit faire le marquage des chaussées de certains rangs;

En conséquence, il est proposé par Daniel Dufort, appuyé par Maureen Landry et résolu unanimement que les membres du conseil autorisent l'inspecteur municipal à dépenser une somme de 3 500\$ pour procéder au marquage des chaussées du rang 10 de Wendover, de la route Boucher et du rang de la Rivière.

Résolution adoptée à l'unanimité des conseillers et conseillères.

2015.078

10.10 BALAYAGE DE RUE:

Considérant qu'il y aurait lieu de balayer les abords de la chaussée du rang de la Rivière avec un balai aspirateur pour éliminer les inconvénients causés aux résidents du secteur par la poussière,

En conséquence, il est proposé par Éric Allard, appuyé par Marie-Lyne Landry et résolu unanimement que les membres du conseil municipal autorisent l'inspecteur à dépenser une somme de 600\$ pour exécuter ces travaux.

Résolution adoptée à l'unanimité des conseillers et conseillères.

2014.079

10.11 PROGRAMME D'AIDE À L'ENTRETIEN RÉSEAU ROUTIER LOCAL – REDDITION COMPTE 2014:

Considérant le ministère des Transports à versé une compensation de 72 635\$ pour l'entretien du réseau routier local pour l'année civile 2014;

Considérant que les compensations distribuées à la municipalité visent l'entretien courant et préventif des routes locales 1 et 2 ainsi que les éléments des ponts, situés sur ces routes, dont la responsabilité incombe à la Municipalité;

Considérant que la présente résolution accompagnée de l'Annexe A identifiant les interventions réalisées par la Municipalité sur les routes susmentionnées;

Considérant qu'un vérificateur externe présentera dans les délais signifiés pour le dépôt de la reddition des comptes l'Annexe B ou un rapport spécial de vérification externe dûment complété.

Pour ces motifs, sur une proposition de Daniel Dufort, appuyé par Stéphane Dionne et unanimement résolu et adopté l'utilisation des compensations visant l'entretien courant et préventif des routes locales 1 et 2 ainsi que les éléments des ponts, situés sur ces routes, dont la responsabilité incombe à la Municipalité, conformément aux objectifs du Programme d'aide à l'entretien du réseau routier local.

Résolution adoptée à l'unanimité des conseillers et conseillères.

11 LOISIRS:

11.1 BIBLIOTHÈQUE:

2015.080

11.1.1 TIRAGE:

Considérant la demande de la coordonnatrice de la bibliothèque en date du 2 mars 2015;

En conséquence, il est proposé par Marie-Lyne Landry, Appuyé par Isabelle Allard et résolu d'autoriser le tirage de livres pour Pâques au coût de 18.90\$ plus taxes.

Résolution adoptée à l'unanimité des conseillers et conseillères

11.2 HIVER EN FÊTE:

Les membres du conseil font un compte rendu de l'évènement.

12. HYGIÈNE DU MILIEU:

12.1 RÉGIE INTERMUNICIPALE DE GESTION DES DÉCHETS DU BAS ST-FRANÇOIS:

Rapport de comité

2015.081

12.1.1 AUTOCOLLANT BACS SUPPLÉMENTAIRES – PUBLIPOSTAGE;

Considérant la politique de la Régie et les obligations gouvernementales nous obligeant à diminuer l'enfouissement;

Considérant qu'il y a lieu d'aviser la population de l'obligation de se procurer une vignette s'ils ont plus d'un bac noir;

En conséquence, il est proposé par Maureen Landry, appuyé par Isabelle Allard et résolu de faire un publipostage afin d'aviser les gens qui ont plus d'un bac à ordures de nous aviser afin d'avoir un autocollant.

Résolution adoptée à l'unanimité des conseillers et conseillères

13. DÉPÔT ET RAPPORT DES COMITÉS;

Chaque membre du conseil fait un compte rendu de ses comités.

14. PÉRIODE DE QUESTIONS;

La période est accordée aux gens dans la salle;

15. VARIA;

Aucun sujet.

2015.082

16. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE;

Il est proposé par Maureen Landry et résolu de lever l'assemblée à 20h29.

Michel Bourgeois,
Maire

Valérie Aubin, gma
Directrice générale/
Secrétaire-trésorière

Je soussignée certifie que les déboursés dans la présente session ont des crédits suffisants.

Valérie Aubin, gma
Directrice générale / secrétaire-trésorière